

APPEL A PROPOSITIONS

Etude d'analyse qualitative sur les pratiques en matière de lutte contre l'illettrisme dans l'industrie et conception d'un guide à destination des entreprises et des branches professionnelles du périmètre couvert par OPCO 2i

Date de publication : 14 octobre 2024

Date limite de dépôt des candidatures : 12 novembre 2024

Envoi électronique aux adresses suivantes :

j.pechade@opco2i.fr

f.charmant@opco2i.fr

SOMMAIRE

•	REGLEMENT DE LA CONSULTATION	3
	Pouvoir adjudicateur : OPCO 2i.....	3
	Marché à procédure adaptée.....	3
	Modalité de dépôt des offres :	3
	Date limite de réception des offres :.....	3
	Date d’audition :	3
	Référénts pour les renseignements complémentaires :	3
	Format de la réponse attendue :	3
2.	CONTEXTE.....	4
	2.1. Présentation OPCO 2i.....	4
	2.2. Présentation de l’ Agence nationale de lutte contre l’illettrisme	5
	2.3. Présentation de l’ Accord-cadre ANLCI – OPCO 2i	5
3.	OBJET DE LA CONSULTATION	6
	3.1. Cadre et objectifs de la prestation	6
	3.2 Méthodologie et livrables	7
	3.3. Pilotage et suivi des travaux.....	8
	3.4. Engagements du prestataire	8
4.	CRITERES DE SELECTION DU CANDIDAT	8



• REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I

Voir article dédié à la présentation de l'OPCO 2i

Marché à procédure adaptée.

La consultation est passée sous forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il s'agit d'un marché mono attributaire.

Modalité de dépôt des offres :

Par courrier électronique à : j.pechade@opco2i.fr et f.charmant@opco2i.fr

Date limite de réception des offres :

12/11/2024

Date d'audition :

18/11/2024 après-midi en visio-conférence

Référents pour les renseignements complémentaires :

j.pechade@opco2i.fr et f.charmant@opco2i.fr

Format de la réponse attendue :

Le format de réponse doit être rédigé au format Word ou Powerpoint, il devra comprendre a minima :

- Une proposition de tarification unitaire (par exemple, par jour),
- La méthodologie (maximum de cinq pages),
- Les CV des consultants,
- Une présentation générale de la structure



2. CONTEXTE

2.1. Présentation OPCO 2I

OPCO 2i est l'opérateur de compétences de l'industrie au service des entreprises et salariés du secteur qui regroupe 29 branches professionnelles signataires de 11 accords formation professionnelle.

L'organisme est gouverné par un Conseil d'administration paritaire composé des organisations représentatives d'employeurs et de salariés. Il est agréé par l'Etat et ses missions sont définies par la loi et les règlements. Les branches professionnelles constitutives sont regroupées au sein de 11 sections paritaires professionnelles chargées d'accompagner le travail du Conseil d'administration au côté de 5 commissions paritaires thématiques.

OPCO 2i entend répondre aux enjeux de développement de l'alternance, d'anticipation des évolutions en matière d'emploi et de compétences, de certifications professionnelles et d'accompagnement des plans de développement des compétences des entreprises, notamment de moins de 50 salariés.

Les missions

- OPCO 2i **s'engage** dans le développement des compétences des salariés des entreprises industrielles pour leur permettre de faire face à la transformation des métiers et aux nouveaux défis (environnement, digitalisation...)
- OPCO 2i **informe, conseille et accompagne** les entreprises dans leurs projets de formation et de recrutement
- OPCO 2i **finance et facilite** l'apprentissage et la professionnalisation des jeunes
- OPCO 2i **anticipe** les métiers et les compétences dont les entreprises vont avoir besoin demain
- OPCO 2i **propose** des certifications permettant une meilleure et rapide insertion professionnelle
- OPCO 2i **fait découvrir** la diversité des métiers de l'industrie auprès du grand public

Conseil aux entreprises

- Financement des contrats d'apprentissage

- Améliorer l'information et l'accès des salariés des TPE à la formation professionnelle ; les accompagner dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité
- Favoriser la transition professionnelle des salariés

Appui technique aux branches professionnelles

- Etablir la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)
- Déterminer les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation
- Accompagner les branches dans leur mission de certification

L'OPCO 2i assure ses missions de proximité, à travers 12 délégations régionales.

2.2. Présentation de l' Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

En France, 2.500.000 personnes sont confrontées à l'illettrisme après avoir pourtant été scolarisées. L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme a pour mission de réunir, d'animer et de soutenir les multiples décideurs et acteurs impliqués dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme : pouvoirs publics nationaux, collectivités territoriales, acteurs de la société civile, Opco, entreprises et partenaires sociaux.

Constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public, cette agence gouvernementale de missions oriente son action vers la production de données claires, de méthodes de travail et d'organisation pour que l'action se développe. Elle apporte un éclairage sur la définition, les chiffres de l'illettrisme, coordonne les solutions sur les territoires, outille ceux qui souhaitent agir en diffusant les bonnes pratiques et supervise chaque année en septembre les Journées nationales d'action contre l'illettrisme. Elle anime le réseau des centres ressources illettrisme. www.anlci.gouv.fr

2.3. Présentation de l' Accord-cadre ANLCI – OPCO 2i

Convaincus que la lutte contre l'illettrisme et la maîtrise des compétences de base, y compris numériques, contribuaient à la sécurisation des parcours professionnels, l'ANLCI et OPCO 2i formalisent leur collaboration par un premier accord cadre national triennal.

Les deux partenaires s'accordent sur les objectifs suivants :

- Sécuriser les parcours professionnels des salariés des entreprises des branches d'OPCO 2i ;
- Permettre aux entreprises des branches adhérents à OPCO 2i de :
 - o Être informées des derniers outils et ressources facilitant le développement des compétences de leurs salariés, à travers notamment l'acquisition des compétences clés ;
 - o D'accéder à l'offre de services proposées par l'ANLCI ;
- Anticiper les mutations sociales et les transformations numériques impactant l'emploi et les compétences de l'industrie.

Cinq axes de collaborations ont été définis :

- Axe 1 : information et sensibilisation
- Axe 2 : Montée en compétences des salariés des entreprises du périmètre de OPCO 2i
- Axe 3 : sécurisation des parcours des alternants
- Axe 4 : lutte contre l'illectronisme
- Axe 5 : promouvoir l'attractivité des métiers des secteurs professionnels de OPCO 2i.

OPCO 2i souhaite développer des ressources complémentaires sur l'illettrisme et l'illectronisme, en fonction des besoins identifiés auprès des entreprises et des branches professionnelles.

3. OBJET DE LA CONSULTATION

3.1. Cadre et objectifs de la prestation

La présente consultation a pour objectif de retenir un prestataire pour :

- La réalisation d'une étude qualitative sur l'illettrisme et l'illectronisme auprès d'un panel d'entreprises industrielles relevant de OPCO 2i et qui ont développé des actions sur les compétences clés, la détection de l'illettrisme, la sensibilisation auprès de leurs salariés, leurs alternants et de leurs nouveaux entrants.
- L'étude doit porter sur les pratiques des entreprises industrielles en matière de :
 - o Détection et diagnostic des situations d'illettrisme et d'illectronisme dans l'entreprise ;

- Accompagnement de l'entreprise mis en œuvre auprès des salariés et des alternants pour leur montée en compétences ;
- Outillage et ressources mobilisés – plan d'actions de l'entreprise ;
- Suivi du plan d'actions par les services RH sur la base d'indicateurs ;
- Réussites et retour d'expérience du plan d'actions : facteurs clés de succès, freins identifiés à lever ;
- Qualité de vie au travail : impacts sur le plan individuel et collectif ;
- Implication des élus du CSE dans le plan d'actions ;
- Les impacts sur l'attractivité de l'entreprise et sa marque-employeur (recrutement et inclusivité) ;
- Identification des points de vigilance et facteurs de risque des situations d'illettrisme dans l'entreprise : réduction de la productivité, frein au développement du digital dans l'industrie axé sur l'écrit, augmentation des risques en matière de sécurité, freins à la mobilité interne et à la sécurisation des parcours des salariés ... ;
- Evaluer les coûts induits par la non prise en compte des situations d'illettrisme ;
- Relever les difficultés rencontrées par ces entreprises et les besoins et attentes exprimés en termes d'outillage ou d'accompagnement spécifiques ;
- Identifier les leviers d'actions favorisant la mise en œuvre de plan d'actions lié à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme internes ou externes à l'entreprise.

L'intégralité de ces notions devront être abordées dans l'étude.

3.2 Méthodologie et livrables

Pour conduire ces travaux, le prestataire pourra s'appuyer sur :

- OPCO 2i pour coconstruire un panel d'entreprises susceptibles de répondre à l'étude ;
- L'expertise d'un chargé de mission de l'ANLCI pour des données plus précises sur l'illettrisme et l'illectronisme ;
- Au moins deux autres OPCO qui ont déjà développés des opérations de lutte contre l'illettrisme auprès des entreprises.

Le prestataire devra proposer la méthodologie la plus appropriée pour répondre aux objectifs de la mission.

Le prestataire portera une attention toute particulière au Règlement Général sur la Protection des Données et du droit à l'image.

➤ Livrables attendus

Les livrables demandés sont les suivants :

Cette étude doit conduire à la réalisation d'un guide des bonnes pratiques et d'un outillage destinés à être diffusés auprès de toutes les entreprises relevant de OPCO 2i reprenant les différentes observations et thématiques abordées.

1- L'étude :

- Rapport complet d'étude
- Synthèse du rapport

2- Le guide des bonnes pratiques à destination des entreprises et des branches professionnelles :

- Un recueil des bonnes pratiques qui prend en compte :
 - Les différentes situations : salariés, alternants, intégration des nouveaux entrants ;
 - La taille des entreprises : moins de 11 salariés, 11 à 49 salariés et les plus de 50 salariés, ETI, GE ;
 - Un panel de nos secteurs au regard des 29 branches professionnelles ;
 - Les différents profils socio-démographiques.

3- La construction d'un outillage multimodal à destination des entreprises à partir des thématiques observées durant l'étude : vidéos, témoignages, fiches pratiques, repères, boîte à outils, infographies, processus simplifié respectant la charte d'OPCO 2i.

En outre, le prestataire retenu aura à formuler des propositions auprès de OPCO 2i qui permettront de développer la notoriété de ces livrables auprès des entreprises relevant du périmètre des 29 branches professionnelles.

Les livrables envisagés devront s'inscrire dans le parcours utilisateur des entreprises via leur espace dédié moncompte2i.

3.3. Pilotage et suivi des travaux

Le prestataire fera des points réguliers avec le comité technique pour rendre compte de l'avancée de ses travaux.

Des points de coordination et de suivi seront également organisés avec le chef de projets OPCO 2i.

3.4. Engagements du prestataire

Le prestataire retenu s'engage à respecter la confidentialité des données recueillies lors de leurs prestations.

Ils s'engagent à être en lien avec le comité technique pour le suivi des actions.

4. CRITERES DE SELECTION DU CANDIDAT

- Proposition tarifaire ;
- Proposition méthodologique répondant point par point à la demande ;
- Fourniture d'un planning chiffré et cadré pour le budget proposé ;
- Expertise en matière d'études et de création de contenu
- Reformulation correcte du contexte et des livrables attendus ;



- Références dans le domaine de la formation de l'emploi et de l'inclusivité ;
- Compétences et expériences acquises des membres de l'équipe projet.